



Août 2021

Rapport sur les résultats de la consultation relative à l'ordonnance sur l'importation au taux préférentiel d'huile de palme de production durable en provenance d'Indonésie

Table des matières

1	Aperçu de l'objet de la consultation.....	3
2	Vue d'ensemble des avis reçus	4
2.1	Cantons	4
2.2	Partis politiques	5
2.3	Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national.....	5
2.4	Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national	5
2.5	Autres	5
3	Avis relatifs aux différents articles	6
3.1	Art. 1.....	6
3.2	Art. 2.....	6
3.3	Art. 3.....	7
3.4	Art. 4.....	7
3.5	Art. 5.....	7
3.6	Art. 6.....	8
4	Autres remarques	9
4.1	Étude comparative	9
4.2	Disposition supplémentaire relative à la suppression de systèmes de certification	9
4.3	Importance des ALE pour l'économie suisse	9
4.4	Extension des conditions de durabilité	9
4.5	Analyse ex post du CEPA.....	10
4.6	Chiffrer et étendre la coopération au développement liée au CEPA.....	10
4.7	Loi fédérale sur les mesures économiques extérieures.....	10
4.8	Divers	10
5	Liste des abréviations utilisées et liste des participants à la procédure de consultation	11
5.1	Liste générale des abréviations	11
5.2	Liste des participants à la procédure de consultation et leurs abréviations	11

1 Aperçu de l'objet de la consultation

Le 16 décembre 2018, les États de l'AELE et l'Indonésie ont signé à Jakarta un accord de partenariat économique de large portée (*Comprehensive Economic Partnership Agreement*, CEPA)¹. À la suite d'un référendum, le peuple suisse a accepté l'accord le 7 mars 2021.

Dans le cadre du CEPA, la Suisse a accordé à l'Indonésie des concessions pour l'huile de palme², qui sont assorties d'une série de conditions. À l'instar des autres produits pour lesquels cet accord prévoit des importations préférentielles, l'huile de palme doit satisfaire aux règles d'origine pour bénéficier des droits de douane préférentiels. En outre, des conditions sont prévues afin de garantir que ces préférences ne s'appliquent qu'à l'huile de palme produite de manière durable. Les importations préférentielles relevant de ces contingents doivent être réalisées dans des récipients de 22 t au maximum. En outre, ces importations préférentielles doivent satisfaire aux objectifs de durabilité définis à l'art. 8.10 CEPA relatif à la gestion durable du secteur des huiles végétales.

Contrairement aux conditions relatives aux critères d'origine et au transport en récipients de 22 t au maximum, les conditions de durabilité reposant sur l'art. 8.10 CEPA doivent être précisées. C'est pourquoi le Conseil fédéral a élaboré l'ordonnance mise en consultation.

L'ordonnance prévoit que quiconque souhaitant importer de l'huile de palme d'Indonésie au taux préférentiel doit apporter la preuve qu'il respecte les objectifs de durabilité définis à l'art. 8.10 CEPA. Quatre systèmes de certification établis sont admis pour fournir cette preuve. Ils ont été identifiés dans le cadre d'une étude comparative comme étant les meilleurs disponibles sur le marché en la matière.

Un importateur certifié par l'un de ces systèmes qui souhaite importer d'Indonésie de l'huile de palme certifiée peut déposer une demande auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) afin de bénéficier du régime préférentiel. Si sa demande est acceptée, il est autorisé à importer de l'huile de palme indonésienne au tarif préférentiel (les autres critères concernant p. ex. la preuve de provenance et les récipients de 22 t au maximum doivent aussi être remplis). Il s'engage, lors de la déclaration en douane, à ce que la marchandise de chaque envoi individuel est certifiée conforme au système de certification concerné. Lors de l'importation en Suisse, l'Administration fédérale des douanes (AFD) peut vérifier que la marchandise de chaque envoi individuel a effectivement obtenu une certification. Les importateurs qui ne sont pas en mesure de présenter une certification pour leurs produits ne pourront pas bénéficier du régime préférentiel. En vertu des art. 117 ss. de la loi du 18 mars 2005 sur les douanes (LD)³, quiconque fournit de fausses indications ou obtient frauduleusement un avantage tarifaire est passible de sanctions. L'AFD a en outre la possibilité, pendant une période de 5 ans à compter de la date d'importation, de vérifier dans le cadre de contrôles ultérieurs conformément à l'art. 31 LD (en cas de soupçon d'utilisation abusive, p. ex.) que la marchandise de l'envoi individuel est effectivement certifiée. Si une irrégularité est constatée lors d'un de ces contrôles ultérieurs, l'importateur peut se voir exiger la restitution de la différence des droits de douane en vertu de l'art. 12 de la loi fédérale du 22 mars 1974 sur le droit pénal administratif (DPA)⁴. De plus, selon le délit commis, il s'expose aux sanctions prévues aux art. 117 ss. LD. Les données relatives à la preuve de certification doivent être fournies lors de l'importation sous la forme demandée par l'AFD puis conservées pendant 5 ans (art. 96, let. d, de l'ordonnance du 1^{er} novembre 2006 sur les douanes⁵).

¹ Message du Conseil fédéral : FF **2019** 5009 ; texte de l'accord : FF **2019** 5067.

² Huile de palme et ses fractions de la position 1511 (stéarine de palme comprise) et huile de palmiste et ses fractions de la position 1513.

³ RS **631.0**

⁴ RS **313.0**

⁵ RS **631.01**

Le SECO, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), vérifie régulièrement que les systèmes de certification sont à même de certifier le respect des objectifs de durabilité de l'huile de palme définis dans le CEPA. L'administration fédérale tiendra compte d'éventuelles informations fournies par des tiers, par exemple par la branche et, surtout, par la société civile. De plus, le SECO consultera si nécessaire des experts des domaines concernés. Si un système de certification admis ne satisfaisait plus aux conditions, le Conseil fédéral le supprimerait de la liste.

Enfin, de nouveaux systèmes de certification ou des versions révisées des systèmes existants peuvent faire l'objet d'un examen sur la base des critères énoncés et, le cas échéant, être ajoutés à la liste des systèmes de certification admis. Ainsi, le développement continu des systèmes de certification pourra être pris en compte. Seuls les systèmes de certification offrant le meilleur niveau de protection seront inclus ou maintenus dans la liste.

2 Vue d'ensemble des avis reçus

La procédure de consultation a donné lieu à 57 avis ; 27 approuvent le projet d'ordonnance sans réserve, tandis que 27 l'approuvent globalement mais demandent différentes modifications (cf. ch. 3 et 4). Aucun des participants ne rejette sur le principe le projet d'ordonnance ni le mécanisme sous-jacent. Enfin, 3 participants ont répondu qu'ils ne souhaitent pas se déterminer.

2.1 Cantons

Sur les 19 cantons qui se sont exprimés dans le cadre de la consultation, 2 (GL, SH) ont répondu qu'ils ne souhaitent pas se déterminer. 7 cantons (AG, AR, GE, GR, JU, SZ, TI) ainsi que la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) n'ont pas soumis d'avis. 12 cantons (AI, BL, BS, FR, LU, NE, NW, OW, SO, UR, ZG, ZH) soutiennent le projet sans réserve, tandis que VS n'a aucune remarque à formuler.

BE, BL, LU, OW et SG saluent le fait de lier la concession douanière à des exigences en matière de durabilité ; parmi eux, OW et ZH se félicitent de la forme prise par le projet, aussi stricte que possible en termes de durabilité mais aussi libérale que possible sur le plan commercial. FR, NE et SO considèrent que les systèmes de certification retenus sont appropriés. Ils sont en outre favorables à leur réexamen régulier. FR, LU, SO et ZG sont d'avis que le projet d'ordonnance soutient les efforts internationaux visant à promouvoir la production durable d'huile de palme.

BE, SG, TG et VD approuvent globalement le projet d'ordonnance, mais formulent des propositions de modification. Ainsi, BE demande d'intégrer dans l'ordonnance un nouvel article qui règle la manière dont la Suisse entend mettre en œuvre l'art. 8.10, al. (b) et (c) et aider l'Indonésie à satisfaire aux critères de durabilité. SG, quant à lui, souhaite que les ressources nécessaires au respect des critères de durabilité en lien avec la production d'huile de palme soient mises à disposition et que des experts soient consultés. Il souligne également qu'une aide financière ainsi qu'un transfert de connaissances et de savoir dans le cadre de la coopération au développement sont indispensables à la mise en œuvre des dispositions relatives à l'huile de palme durable. Il estime que des mécanismes de contrôle efficaces et des possibilités de sanctions systématiques devraient être définis afin d'assurer le respect des normes et que leur non-respect ait des conséquences, jugeant que le système de certification à lui seul n'est pas garant d'une production durable de l'huile de palme. VD demande une nouvelle étude comparative pour réexaminer les systèmes de certification admis. Il considère que le système RSPO, notamment, n'est actuellement pas approprié pour attester du respect des objectifs de durabilité du CEPA. Il souhaite en outre la participation de la société civile à l'évaluation des systèmes de certification.

2.2 Partis politiques

5 partis politiques (PLR, pvl, les Verts, PS, UDC) ont pris position. Tous approuvent globalement le projet d'ordonnance. Ils saluent le fait de lier la concession douanière à des exigences en matière de durabilité (PLR, pvl, UDC) et estiment que cette pratique pourrait servir de modèle à l'avenir (les Verts, PS). Le PLR, le pvl et l'UDC soutiennent le projet sans réserve. Le PLR se félicite que le projet d'ordonnance crée des incitations pour une production d'huile de palme durable et que des acteurs privés concernés aient été consultés lors de son élaboration. De son côté, le pvl applaudit l'utilisation de systèmes de certification sévères et leur évaluation régulière pour garantir leur adéquation. Selon ce parti, le projet d'ordonnance propose un bon équilibre, étant donné qu'il est aussi strict que possible en termes de durabilité et aussi libéral que possible en termes d'échanges commerciaux. L'UDC souligne elle aussi l'importance de garantir que les critères de durabilité aient le moins d'impact négatif possible sur les échanges et de réduire à un minimum le travail de contrôle de la Confédération. Les Verts et le PS approuvent le projet d'ordonnance sur le principe tout en proposant des modifications importantes (cf. ch. 3 et 4).

2.3 Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national

L'Union des villes suisses a fait savoir qu'elle renonce à prendre position.

2.4 Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

4 associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national (economiesuisse, USAM, USP, Travail.Suisse) se sont exprimées sur le projet d'ordonnance. Economiesuisse et l'USAM soutiennent le projet d'ordonnance et ne proposent aucune modification. Economiesuisse salue tout particulièrement le fait que le projet d'ordonnance permet une mise en œuvre stricte des conditions de durabilité sans pour autant entraver inutilement les échanges. L'association estime que la mise en œuvre au moyen de normes établies, l'évaluation régulière de ces dernières avec la participation des branches et acteurs concernés ainsi que la décision de proposer plusieurs systèmes de certification sont d'autres aspects positifs. Elle considère en outre que c'est une bonne chose que l'AFD dispose des bases légales nécessaires pour sanctionner les infractions aux dispositions de l'ordonnance. L'USAM demande que le projet d'ordonnance entre en vigueur tel quel. Travail.Suisse salue le fait de lier concessions douanières et exigences en matière de durabilité et estime que cette pratique pourrait servir de modèle aux négociations futures, par exemple celles relatives aux accords de libre-échange (ALE) avec la Malaisie ou le Mercosur. L'organisation faîtière se félicite que le projet d'ordonnance ait retenu les quatre systèmes de certification les plus sévères pour apporter la preuve de durabilité, qu'il garantisse la traçabilité grâce à l'exigence selon laquelle le transport doit s'effectuer dans des récipients de 22 t au maximum et qu'il prévoit une actualisation régulière de la liste des systèmes de certification admis en collaboration avec les acteurs pertinents. Elle regrette toutefois que les contrôles de la certification seront uniquement aléatoires et estime que le remboursement de la différence des droits de douane en cas d'irrégularité ne constitue pas une sanction assez sévère. Elle souhaite par ailleurs qu'une preuve de durabilité soit obligatoire pour toutes les importations d'huile de palme. L'USP est favorable à l'orientation générale du projet d'ordonnance mais propose des modifications à de nombreux endroits (cf. ch. 3 et 4).

2.5 Autres

En plus des avis mentionnés aux ch. 2.1 à 2.4, 28 autres participants se sont exprimés sur le projet d'ordonnance. Parmi eux, 9 approuvent le projet sans demande de modification (CP, CHOCOSUISSE/BISCOSUISSE, GastroSuisse, CISA, Réseau suisse huile de palme, scienceindustries, SwissHoldings, Swissmem, Swissolio), tandis que 19 (AGORA, Alliance

Sud, Bio Suisse, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Prométerre, Pro Natura, Public Eye, Solidar Suisse, USPF, FSPC, SKS, PSA, Swissgranum, WWF) estiment que des adaptations sont nécessaires.

AGORA salue le fait de lier la concession douanière à des exigences en matière de durabilité et estime que cette pratique pourrait servir de modèle aux futurs ALE. L'association demande que le Conseil fédéral réexamine régulièrement les systèmes de certification. 11 autres participants à la consultation (Alliance Sud, Pain pour le prochain, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, FSPC, Solidar Suisse, SKS, WWF) approuvent eux aussi le conditionnement de la concession douanière à des exigences en matière de durabilité et y voient également un modèle pour de futures négociations. Ils demandent toutefois des adaptations importantes (cf. ch. 4 et 5).

Le CP soutient le projet d'ordonnance. Selon lui, ce dernier n'a pas d'incidence négative sur le secteur alimentaire suisse et est compatible avec les engagements internationaux de la Suisse au titre du CEPA et de l'OMC. 7 autres participants (FRC, Gastrosuisse, CISA, Réseau suisse huile de palme, USPF, Swissmem, SwissOlio) sont favorables au conditionnement de la concession douanière à des exigences en matière de durabilité. SwissHoldings et CHOCOSUISSE/BISCOSUISSE estiment que cette pratique favorisera la production d'huile de palme durable. Selon la CISA, scienceindustries, Swissgranum, SwissHoldings et SwissOlio, le processus de révision des exigences en matière de durabilité prévu par le projet d'ordonnance est approprié. CHOCOSUISSE/BISCOSUISSE, scienceindustries, SwissHoldings et SwissOlio saluent le fait que le projet d'ordonnance ne prévoit pas la création d'un système parallèle de certification pour attester de la durabilité de la production d'huile de palme. La CISA et SwissOlio voient d'un bon œil que plusieurs normes de durabilité ont été retenues. Le Réseau suisse huile de palme, scienceindustries et SwissHoldings approuvent le réexamen régulier des systèmes de certification. Réseau suisse huile de palme, scienceindustries, Swissgranum et SwissOlio trouvent judicieux que ce réexamen soit effectué en collaboration avec des tiers. CHOCOSUISSE/BISCOSUISSE et SwissHoldings considèrent que le réexamen des systèmes de certification par le SECO et l'OFEV sera un gage de crédibilité. Gastrosuisse souligne encore que le projet d'ordonnance impose des critères de durabilité aussi stricts que possible tout en favorisant au mieux les échanges.

3 Remarques relatives aux différents articles

La section ci-après présente les propositions de modification des différents articles du projet d'ordonnance. Par ailleurs, des remarques de participants approuvant le projet sans demander d'amendement sont ponctuellement citées.

3.1 Art. 1

Aucune proposition de modification n'a été formulée pour l'art. 1 du projet d'ordonnance.

3.2 Art. 2

Les Verts, l'USP, Bio Suisse, l'USPF et la FSPC proposent d'ajouter un nouvel alinéa (al. 4), qui aurait la teneur suivante :

⁴ La Confédération et les cantons procèdent à des contrôles par sondage pour vérifier que les importations remplissent les exigences.

Ces contrôles devraient être effectués par les pouvoirs publics sur une base aléatoire, à l'image des mécanismes de contrôle usuels dans le secteur alimentaire.

BE demande de compléter l'art. 2 par des exigences supplémentaires relatives à la preuve de durabilité, car il estime que les systèmes de certification prévus par le projet d'ordonnance ne sont pas suffisants pour attester du respect des objectifs visés à l'art. 8.10, al. (a), du CEPA. Le système RSPO, en particulier, est sous le feu des critiques depuis des années.

3.3 Art. 3

Plusieurs participants critiquent les systèmes de certification retenus. 17 participants (les Verts, USP, Alliance Sud, Bio Suisse, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, FSPC, Solidar Suisse, SKS, Swissgranum) demandent la suppression des let. a (RSPO SG) et c (ISCC PLUS SG). Ils proposent en outre de supprimer le renvoi aux *RSPO Principles and Criteria* de 2013 et aux *Supply Chain Certification Systems* de 2017 (cette proposition est soutenue par l'USPF). WWF souhaite lui aussi que la let. c (ISCC PLUS SG) soit biffée et souligne que le renvoi à d'anciennes versions peut être supprimé, étant donné que les acteurs économiques doivent aujourd'hui satisfaire aux nouvelles.

15 participants (USP, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, FSPC, Solidar Suisse, SKS, WWF) invitent à réexaminer la possibilité d'ajouter la norme Bio Suisse, qui s'est développée entre-temps, à la liste des systèmes de certification. Le PS propose d'adopter la norme Bio Suisse à la liste des systèmes de certification dans un délai de 5 ans. L'USP demande d'examiner l'ajout de la *RSPO Independent Smallholder Standard* (ISH). Bio Suisse plaide elle aussi pour l'inclusion de sa propre norme et de la RSPO ISH à la liste des systèmes de certification admis. L'ajout de la norme Bio Suisse est également souhaité par l'USPF.

Green Boots et Solidar Suisse demandent que l'ordonnance trace à moyen terme une voie en faveur de la participation de petites exploitations agricoles.

Le pvl approuve le choix des normes, nettement plus fiables que la norme ISPO largement utilisée en Indonésie.

TG salue la participation de l'OFEV et du WWF dans l'étude comparative, qui ont permis de garantir que les 4 systèmes de certification retenus ont été sélectionnés avec soin.

Les Verts proposent que la Confédération s'engage pour la mise en place d'un système de contrôle des certifications et mette à disposition les ressources financières nécessaires à cet effet.

3.4 Art. 4

TG signale qu'un contrôle automatisé des demandes pourrait être sujet à des erreurs, raison pour laquelle le fonctionnement correct d'un tel contrôle devrait être vérifié à intervalles réguliers. Il estime en outre malheureux d'exiger de l'importateur qu'il informe spontanément le SECO lorsque son certificat de traçabilité n'est plus valable, car ce procédé augmenterait le risque d'abus.

Green Boots demande que l'ordonnance prévoie expressément l'obligation pour l'importateur d'annoncer au SECO l'expiration du certificat de chaîne d'approvisionnement et qu'elle fixe la fréquence des contrôles de la validité des certificats par ce dernier.

Le WWF propose d'introduire une let. c à l'al. 2, qui préciserait que la demande devrait également contenir des informations concernant le volume et la provenance des importations.

3.5 Art. 5

L'USP, Green Boots, l'USPF et la FSPC suggèrent d'introduire un nouvel alinéa (al. 3), qui prévoirait la possibilité d'agir contre les importateurs qui prétendraient détenir légitimement un certificat de chaîne d'approvisionnement. L'USP est d'avis que les importateurs qui ne respectent pas les exigences ne devraient pas pouvoir bénéficier du taux préférentiel ni obtenir l'autorisation d'importer. Elle préconise en outre de mettre en place un régime de contrôle qui prévoirait des amendes et des confiscations.

3.6 Art. 6

Selon 15 participants (TG, PS, Prométerre, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS) la fréquence des examens réguliers mentionnés à l'al. 1 doit être clairement définie. Le PS estime qu'un tel examen devrait être effectué au moins tous les deux ans, tandis que Prométerre préconise un examen annuel.

Le WWF propose d'ajouter à l'al. 1 que le développement des normes sera pris en considération.

S'agissant de l'al. 1, let. a, 13 participants (Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS, WWF) demandent que le catalogue de critères servant de base à l'évaluation du respect des objectifs de durabilité définis à l'art. 8.10 CEPA puisse être consulté de manière transparente. Ils estiment par ailleurs que les systèmes de certification ne devraient pas seulement attester du respect des objectifs de durabilité, mais aussi promouvoir ces derniers.

Pour ce qui est de l'al. 1, let. b, 15 participants (PS, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS, WWF) demandent de préciser ce que l'on entend par « mise en œuvre efficace » et la manière dont celle-ci sera garantie par les organisations responsables. Certains participants (Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS, WWF) estiment par ailleurs qu'il importe de définir de quelles organisations il s'agit. Le WWF souligne que le SECO devrait s'appuyer sur des indicateurs concrets pour mesurer les conséquences sur place. Un tel mandat pourrait, selon lui, être attribué au Réseau suisse huile de palme.

En ce qui concerne l'al. 1, let. c, 12 participants (Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS) proposent de préciser les critères et procédures qui serviront de base aux contrôles. L'ordonnance devrait aussi énoncer les conséquences en cas de processus internes insatisfaisants. Selon le WWF, il est nécessaire de clarifier s'il s'agit des processus internes au système de certification. Il suggère en outre qu'une personne référente au SECO accompagne les entreprises à cet égard.

Eu égard à l'al. 1, let. d, 13 participants (PS, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS) demandent de définir la notion d'« organisme indépendant », les critères à respecter en termes d'indépendance et la manière d'empêcher la création de dépendances ou de mauvaises incitations même si l'absence de lien institutionnel est déjà théoriquement garantie. Le WWF propose de compléter l'alinéa en précisant que l'organisme indépendant devra être accrédité par la RSPO ou le POIG.

En ce qui concerne l'al. 1, let. e, 13 participants (PS, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS) demandent de garantir la traçabilité de l'huile de palme et de l'huile de palmiste jusqu'à la plantation.

16 participants (les Verts, PS, USP, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, USPF, FSPC, PSA, Solidar Suisse, SKS, WWF) estiment que des tiers devraient obligatoirement être associés aux contrôles et demandent que l'al. 2 soit adapté en conséquence. Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse et SKS souhaitent en outre que le SECO prenne également en considération le point de vue de la société civile et des experts d'Indonésie. De plus, il faudrait selon eux préciser à travers quel canal et sous quelle forme les tiers doivent fournir leurs indications et dans quelle mesure celles-ci seront prises en considération lors des contrôles. Cet avis est partagé par le WWF.

4 participants (les Verts, USP, USPF, FSPC) proposent d'ajouter un alinéa supplémentaire (al. 3), qui aurait la teneur suivante :

Le SECO, en collaboration avec l'OFEV, examine régulièrement la possibilité et la manière d'améliorer les exigences relatives aux systèmes de certification admis afin de promouvoir la durabilité des importations d'huile de palme.

Le pvl salue le réexamen régulier des systèmes de certification par le SECO et l'OFEV. Il souligne qu'il faudrait viser une large harmonisation notamment avec les réglementations correspondantes de l'UE et avoir recours aux nouvelles technologies. Il cite en exemple la surveillance aérienne des plantations au moyen de drones et de satellites géostationnaires, les données concernant la signature isotopique et des accords avec de grands distributeurs de confiance.

4 Autres remarques

Ce chapitre présente les remarques qui ne concernent pas une disposition spécifique du projet d'ordonnance.

4.1 Étude comparative

15 participants (USP, Alliance Sud, Bio Suisse, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS, WWF) demandent la réalisation d'une nouvelle étude comparative qui tienne compte de la mise en œuvre des systèmes de certification. Selon eux, l'étude devrait être menée par un organe indépendant et le catalogue de critères servant de base à l'étude devrait être présenté de manière transparente. Le PS souhaite que cette nouvelle étude soit réalisée dans un délai de 6 ans et qu'elle prenne également en considération les aspects liés à la mise en œuvre.

4.2 Disposition supplémentaire relative à la suppression de systèmes de certification

14 participants (PS, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, Green Boots, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Public Eye, PSA, Solidar Suisse, SKS, WWF) demandent l'ajout d'un nouvel article qui expose les conséquences engendrées par la suppression d'un système de certification visé à l'art. 3. Selon eux, il faudrait notamment déterminer à quelles conditions un système de certification pourrait être réintégré à la liste et fixer les sanctions (autres que la suppression de la liste) en cas de problèmes systémiques.

4.3 Importance des ALE pour l'économie suisse

5 participants (FR, ZG, economiesuisse, CP, SwissHoldings, Swissmem) soulignent que les ALE comme le CEPA sont indispensables au succès de la Suisse et de sa place économique ouverte.

4.4 Extension des conditions de durabilité

10 participants (Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, Green Boots, PanEco, Pro Natura, Public Eye, Solidar Suisse, SKS, WWF) demandent que les exigences à remplir pour bénéficier des préférences tarifaires, notamment pour l'huile de palme, s'appliquent également à d'autres produits, comme ceux issus de l'aquaculture et de la sylviculture.

Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, Green Boots, PanEco, Pro Natura, Public Eye, Solidar Suisse et SKS souhaitent que les exigences en matière de durabilité s'appliquent également à l'huile de palme importée d'Indonésie au taux préférentiel et qui sera ensuite réexportée.

Enfin, trois participants (Green Boots, Greenpeace, WWF) suggèrent d'étendre les exigences en matière de durabilité à l'huile de palme négociée depuis la Suisse mais qui n'y sera pas importée.

4.5 Analyse ex post du CEPA

12 participants (les Verts, PS, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, FRC, PanEco, Pro Natura, Public Eye, Solidar Suisse, SKS, PSA, WWF) demandent une évaluation de la mise en œuvre du CEPA et de l'ordonnance. L'évaluation devrait porter entre autres sur l'impact de l'accord et de l'ordonnance sur le volume commercial avec l'Indonésie, la quantité d'huile de palme certifiée importée et la réalisation des objectifs fixés au chapitre du CEPA consacré à la durabilité. Le PS souhaite que les résultats de cette évaluation soient disponibles au plus tard 4 ans après l'entrée en vigueur du CEPA.

4.6 Chiffrer et étendre la coopération au développement liée au CEPA

8 participants (PS, Alliance Sud, Pain pour le prochain, BMF, Greenpeace, PanEco, Pro Natura, Solidar Suisse) trouveraient judicieux de chiffrer en détail l'assistance technique et financière offerte à l'Indonésie en lien avec le développement des capacités prévu par le CEPA. Par ailleurs, Les Verts et l'USPF suggèrent d'allouer plus de fonds à cet effet.

Swissmem propose que la Confédération lance un nouveau programme de coopération au développement en lien avec la mise en œuvre d'ALE, qui aurait pour but de promouvoir la durabilité des chaînes de valeur, notamment dans le domaine alimentaire, et qui serait soutenu à hauteur de 100 millions de francs par an.

Le pvl demande d'encourager particulièrement des projets spécifiques en Indonésie dans le domaine de la biodiversité.

4.7 Loi fédérale sur les mesures économiques extérieures

Le PS, qui estime que les ALE nécessitent une meilleure assise démocratique, suggère de développer la loi fédérale sur les mesures économiques extérieures, en y fixant en particulier l'orientation générale des accords. Une telle loi permettrait en plus de discuter de mesures de sauvegarde commerciales et d'élargir la base de connaissances sur les conséquences des ALE.

4.8 Divers

Pour renforcer globalement la durabilité des ALE, Travail.Suisse propose de réaliser systématiquement une étude de durabilité *ex ante* avant l'ouverture des négociations de libre-échange, de soumettre les dispositions d'un ALE relatives à la durabilité à l'arbitrage, d'inclure la société civile dans les comités mixtes, de mieux tenir compte de la situation politique du pays partenaire et de lier la conclusion d'un l'ALE à la ratification des 8 conventions fondamentales de l'OIT.

AGORA demande que la clause de sauvegarde visant à protéger les producteurs d'oléagineux indigènes soit effectivement appliquée si nécessaire.

PSA souhaite que plus de poids soit accordé aux aspects liés au bien-être des animaux dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de durabilité.

Enfin, le CP, SwissHoldings et Swissmem considèrent que les dispositions de durabilité, comme celles prévues par le CEPA pour l'huile de palme, pourraient également être incluses dans de futurs ALE, mais elles ne devraient pas devenir une condition sine qua non à la conclusion d'un accord.

5 Liste des abréviations utilisées et liste des participants à la procédure de consultation

5.1 Liste générale des abréviations

Abréviation	Désignation exacte
ALE	Accord de libre-échange
CEPA	Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie (<i>Comprehensive Economic Partnership Agreement</i>)
OMC	Organisation mondiale du commerce
RSPO	Roundtable on Sustainable Palm Oil

5.2 Liste des participants à la procédure de consultation et leurs abréviations

Cantons

Abréviation	Désignation exacte
AI	canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
BE	canton de Berne
BL	canton de Bâle-Campagne
BS	canton de Bâle-Ville
FR	canton de Fribourg
GL	canton de Glaris
LU	canton de Lucerne
NE	canton de Neuchâtel
NW	canton de Nidwald
OW	canton d'Obwald
SG	canton de Saint-Gall
SH	canton de Schaffhouse
SO	canton de Soleure
TG	canton de Thurgovie
UR	canton d'Uri
VD	canton de Vaud
VS	canton du Valais
ZG	canton de Zoug
ZH	canton de Zurich

Partis politiques

Abréviation	Désignation exacte
Les Verts	Parti écologiste suisse
PLR	PLR.Les Libéraux-Radicaux
PS	Parti socialiste suisse
PvI	Parti vert'libéral
UDC	Union démocratique du centre

Organisations faîtières des villes, des communes et des régions de montagne

Abréviation	Désignation exacte
UVS	Union des villes suisses

Associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national

Abréviation	Désignation exacte
economiesuisse	economiesuisse – Fédération des entreprises suisses
USAM	Union suisse des arts et métiers
USP	Union suisse des paysans
	Travail.Suisse

Autres

Abréviation	Désignation exacte
	Alliance Sud
	Bio Suisse
	CHOCOSUISSE/BISCOSUISSE
	GastroSuisse
	Green Boots
	Greenpeace
	Pain pour le prochain
	PanEco
	Pro Natura
	Public Eye
	Solidar Suisse

	swiss granum
	SwissHoldings
	Swissmem
	SwissOlio
	swissuniversities
	WWF
AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
BMF	Bruno Manser Fonds
CISA	Communauté d'intérêt pour le secteur agroalimentaire
CP	Centre patronal
FER	Fédération des entreprises romandes
FRC	Fédération romande des consommateurs
FSPC	Fédération suisse des producteurs de céréales
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
PSA	Protection suisse des animaux
Réseau suisse huile de palme	Réseau suisse pour l'huile de palme
SKS	Fondation pour la protection des consommateurs
USPF	Union suisse des paysannes et des femmes rurales